

Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".



ONCOPÉDIATRIE, ADOLESCENTS, JEUNES ADULTES (AJA) **Nouvelle labellisation des organisations hospitalières interrégionales de recours en oncologie pédiatrique : toujours plus de collaboration territoriale (INCa)**

Source : INCa

Le 8 février, le président de l'Institut national du cancer, Norbert Ibrah, a labellisé les 5 organisations hospitalières interrégionales de recours en oncologie pédiatrique. Cette nouvelle labellisation fait suite au référentiel publié en juin 2023, élaboré sur la base de missions renouvelées et mettant également l'accent sur la collaboration renforcée des acteurs régionaux.

Au titre de sa mission de coordination, l'Institut national du cancer a labellisé les 5 organisations hospitalières interrégionales de recours en oncopédiatrie (OIR) pour une durée de 5 ans (2024-2028) :

- OIR PACAURA (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse)
- OIR GOCE (Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Centre Val de Loire, Pays de la Loire)
- OIR CANPEDIF (Île-de-France, La Réunion)
- OIR Sud-Ouest (Nouvelle Aquitaine, Occitanie)
- OIR EN-HOPE (Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche Comté)

Ces 5 OIR avaient répondu à l'appel à candidature lancé par l'Institut sur la base d'un référentiel publié en juin 2023 qui redéfinit leur organisation et leurs missions.

L'un des principaux objectifs de ce nouveau référentiel est de favoriser le développement de coopérations avec les autres acteurs régionaux ou nationaux afin de renforcer la coordination pour une meilleure qualité et fluidité des parcours de soins. Parmi les parties prenantes, les agences régionales de santé (ARS) ont ainsi joué un rôle important dans la réflexion et l'élaboration du référentiel et entendent renforcer leur collaboration avec les OIR.

Autre évolution apportée par le référentiel : le passage de 7 à 5 OIR pour s'adapter aux grandes régions administratives définies par la loi NOTRe. Ces OIR au périmètre élargi seront également amenées à collaborer davantage entre elles afin d'envisager des évolutions des pratiques et de contribuer à des projets d'envergure interrégionale, tels que ceux menés par les Centres de recherche intégrée d'excellence en cancérologie pédiatrique.

> **PLUS D'INFORMATIONS**

Dernière mise à jour le 23 février 2024

< PRÉCÉDENT

TOUTES LES ACTUALITES

SUIVANT >